



RECOMMANDATIONS

SUR LES FEMMES ET LE CLIMAT



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPÉEN DES FEMMES



Cofinancé par
l'Union européenne

Remerciements

Conception graphique et mise en page

Duncan Geere, klimat.studio

Coordination des politiques

Sabrina Terentjew, Responsable des politique - LEF

Coordination éditoriale

Gaïa Dufour, Chargée de communication - LEF

Traduction française

Ashleigh Rose

Contributions:

- Nederlandse Vrouwen Raad (NVR)
- Bulgarian Platform of EWL (Bulgarian Platform)
- Romanian Women's Lobby (RoWL)
- Česká ženská lobby (CWL)
- Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres (PpDM)
- Naisjärjestöt Yhteistyössä NYTKIS ry (NYTKIS)

INTRODUCTION

Partout dans le monde, les droits des femmes durement acquis et les avancées en matière d'égalité de genre sont remis en cause, y compris dans l'Union européenne (UE), où l'espace civique se réduit, les financements diminuent et les droits des femmes font l'objet d'attaques, notamment en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

En parallèle, les politiques climatiques ambitieuses perdent de leur élan politique, alors que les institutions et les gouvernements affaiblissent les politiques ambitieuses visant à faire face à la crise environnementale. Ils s'engagent ainsi dans un processus de « déréglementation » sous prétexte de réduire la charge administrative et/ou les coûts jugés inutiles.

Le changement climatique n'affecte pas tout le monde de la même manière, il n'est pas neutre : les femmes et les filles, en particulier celles qui sont confrontées à la pauvreté, aux conflits, aux déplacements, aux discriminations ou à toute forme de marginalisation, sont souvent en première ligne face à ses impacts, notamment en matière d'insécurité alimentaire et hydrique, de déplacements et de charge de soins non rémunérés.

Malgré les preuves évidentes du rôle crucial des femmes dans la lutte contre le changement climatique, notamment dans les fonctions de leadership et dans des secteurs tels que la publication d'informations sur la durabilité des entreprises et les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui sont étroitement liés aux enjeux climatiques, elles restent considérablement sous-représentées dans les processus décisionnels, y compris ceux qui façonnent les politiques climatiques.

Dans le même temps, les femmes sont souvent parmi les premières et les plus durement touchées par les impacts du changement climatique, ainsi que par des mesures d'atténuation et d'adaptation mal conçues qui ne tiennent pas compte des inégalités existantes entre les femmes et les hommes. Exclure les femmes ne rend pas la gouvernance climatique neutre : elle la rend incomplète.

Il est temps que les institutions de l'UE reconnaissent les liens profonds entre les droits des femmes et le changement climatique : pour faire face au recul démocratique et s'engager dans une action climatique transformatrice, il faut une approche tenant compte de la dimension de genre, qui reconnaisse ces liens et place l'équité, la participation égale et la justice sociale au cœur d'une transition juste.

Pour mieux comprendre les obstacles concrets et systémiques à l'élaboration de politiques climatiques tenant compte de la dimension de genre, le Lobby européen des femmes (LEF) a mené pendant deux ans un projet nommé « Women in Climate », visant à renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les politiques climatiques de l'UE. Ce projet a permis de recueillir des données et des retours d'expérience auprès d'un large éventail d'acteurs issus de six États membres de l'UE (Roumanie, Bulgarie, Tchéquie, Pays-Bas, Portugal et Finlande) afin d'étudier les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les filles. Chaque pays participant a organisé des événements nationaux avec des experts pour discuter de cette question et a élaboré des recommandations nationales. Ce document vise à porter ces recommandations au niveau européen et à les traduire en propositions concrètes au niveau de l'UE.

Les principaux enjeux ont été identifiés et les obstacles systémiques à l'élaboration de politiques climatiques tenant compte de la dimension de genre comprennent notamment le manque de données ventilées par sexe dans les cadres politiques environnementaux et climatiques, qui empêche d'évaluer précisément les vulnérabilités et les contributions des femmes ; l'absence d'évaluations de l'impact sur l'égalité dans les stratégies climatiques nationales et locales, qui conduit à une prise de décision qui ne tient pas compte de la dimension de genre ; et le sous-financement chronique des organisations qui travaillent à l'intersection des droits des femmes et de la justice climatique, ce qui limite leur capacité à influencer les politiques ou à développer des modèles efficaces à plus grande échelle.

Pour lutter efficacement contre le changement climatique sans porter atteinte aux droits des femmes, le Lobby européen des femmes a formulé une série de recommandations portant sur : l'intégration institutionnelle de l'égalité de genre ; la représentation des femmes et leur participation réelle à l'élaboration des politiques environnementales ; le financement, l'emploi et la transition écologique ; l'éducation et la formation ; ainsi que des mécanismes d'évaluation et de suivi.

INTÉGRATION INSTITUTIONNELLE

Rendre obligatoires les évaluations de l'impact sur l'égalité fondées sur une approche intersectionnelle

- Le LEF est engagé depuis longtemps en faveur de l'**intégration de la dimension de genre, fondée sur une approche intersectionnelle, dans toutes les politiques de l'UE**. Cela inclut non seulement les politiques spécifiquement axées sur l'égalité de genre, mais aussi des cadres plus larges, allant des politiques budgétaires et des mesures de lutte contre la pauvreté de l'UE au socle européen des droits sociaux et à la stratégie européenne en matière de soins, qui doivent tous garantir que les droits des femmes sont pleinement respectés et systématiquement intégrés. Les politiques climatiques ne font pas exception.
- L'UE devrait également mettre en place des **mesures ciblées dans le cadre des programmes de cohésion et de relance de l'UE afin de soutenir les femmes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination**, notamment au moyen d'appels à projets dédiés aux femmes vivant en milieu rural, aux femmes handicapées, aux femmes roms et aux femmes migrantes.
- En ce qui concerne spécifiquement les politiques climatiques, tous les participants au projet ont souligné la nécessité d'introduire des **évaluations obligatoires de l'impact sur l'égalité dans tous les plans climatiques nationaux et locaux**. Cette exigence devrait être institutionnalisée au niveau de l'UE afin d'éviter une prise de décision qui ne tient pas compte de la dimension de genre.
- Le LEF appelle l'UE à rendre obligatoire les **évaluations de l'impact sur l'égalité fondées sur une approche intersectionnelle, tant ex ante qu'ex post, dans la mise en œuvre de son cadre juridique en matière de climat**, y compris la loi européenne sur le climat, l'ensemble du cadre du Pacte vert pour l'Europe et les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC).

- La Commission européenne devrait également intégrer des **indicateurs de genre dans les règlements des programmes, exigeant des États membres qu'ils soumettent un « chapitre sur l'égalité » dans tous les plans de mise en œuvre**.
- Le respect des exigences en matière d'évaluation de l'impact sur l'égalité devrait faire l'objet d'un **suivi systématique**, notamment au moyen d'un contrôle structuré par le Parlement européen, en particulier par les commissions compétentes, afin de garantir que les conclusions éclairent effectivement l'élaboration des politiques et ne soient pas traitées comme une formalité procédurale.

Données et méthodologie complètes ventilées par sexe

- Pour garantir la fiabilité des évaluations de l'impact sur l'égalité et des PNEC, **des données ventilées par sexe ainsi qu'une méthodologie robuste sont essentielles**.
- Des recherches empiriques sont nécessaires pour évaluer les impacts et étayer des politiques permettant de lutter efficacement contre le changement climatique tout en protégeant les droits de toutes et tous. Compte tenu de la nécessité de disposer de données ventilées par sexe sur les impacts du changement climatique, les recherches futures devraient se concentrer sur :
 - ▷ **Évaluer l'efficacité des politiques existantes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique dans la lutte contre les inégalités sociales ;**
 - ▷ **Examiner les modèles de gouvernance et de participation qui favorisent une prise de décision inclusive ; et**
 - ▷ **Élaborer des cadres adaptés aux différents contextes afin de soutenir les femmes, les groupes à faible revenu, les minorités ethniques et les personnes handicapées dans le renforcement de leur résilience climatique et de leur capacité de relèvement.**

- Pour aborder ces domaines critiques, **des approches fondées sur des méthodes mixtes devraient être appliquées**, notamment des études de cas à long terme combinées à des évaluations quantitatives de l'impact des politiques mises en œuvre. Par exemple, des analyses comparatives de programmes d'adaptation menés par les communautés dans différents contextes sociopolitiques peuvent fournir des informations précieuses sur les pratiques efficaces en matière de gouvernance équitable de l'adaptation au climat.
- **Le LEF appelle l'Agence européenne pour l'environnement et Eurostat, en collaboration avec la société civile, à définir et publier des indicateurs harmonisés ventilés par sexe pour la transition écologique**, tels que ceux proposés par ONU Femmes¹, couvrant notamment l'emploi, l'accès aux financements, le temps consacré aux soins non rémunérés et la précarité énergétique.
- Les services compétents de la Commission européenne (directions générales) pourraient collaborer avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) afin d'élaborer un **modèle commun d'évaluation de l'impact sur l'égalité ainsi qu'une note d'orientation** correspondante sur l'intégration d'une perspective de genre dans les PNEC, à utiliser dans tous les programmes financés par l'UE. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la précarité énergétique, qui touche les femmes de manière disproportionnée, et de promouvoir le rôle des femmes dans les communautés énergétiques locales.
- Le Parlement européen et le Comité européen des régions devraient également promouvoir des lignes directrices et des projets pilotes démontrant comment l'égalité contribue à la résilience territoriale et au maintien de la population sur les territoires.
- Pour renforcer la coordination intersectorielle, **la Commission européenne devrait mettre en place une instance interservices permanente** réunissant les directions générales concernées afin d'assurer la cohérence des politiques et d'intégrer les considérations sociales et sanitaires dès les premières étapes de l'élaboration des politiques. Cette instance devrait superviser la mise en œuvre et le suivi des évaluations de l'impact sur l'égalité, en veillant à ce que leurs conclusions éclairent véritablement la conception des politiques plutôt que d'être traitées comme une formalité

procédurale. Son travail devrait être supervisé par le Parlement européen.

- Pour renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les politiques climatiques et leur mise en œuvre, l'UE devrait développer et diffuser des outils de participation tenant compte de la dimension de genre afin de soutenir les organisations et les ONG au niveau national dans la conduite de processus de consultation inclusifs et permettant une participation réelle.



¹ <https://www.unwomen.org/en/climate-scorecard>

REPRÉSENTATION & PARTICIPATION

Déplacements et réponse aux crises

- Le LEF appelle à ce que la protection des femmes et des filles touchées par les déplacements induits par le climat soit systématiquement intégrée dans les politiques européennes et nationales en matière de migration et d'adaptation. **La Commission européenne et les États membres devraient reconnaître les personnes déplacées par le changement climatique, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, comme un groupe prioritaire dans le cadre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile²**, et veiller à ce que les mécanismes de protection et d'accompagnement tiennent compte de la dimension de genre et soient pleinement alignés sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.
- En outre, le LEF appelle l'UE à faire des mesures visant à lutter contre les violences fondées sur le sexe dans **le mécanisme de protection civile de l'UE** et des réponses aux crises climatiques une clause standard de la planification d'urgence.
- Les politiques de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique et de préparation aux catastrophes devraient explicitement tenir compte des vulnérabilités spécifiques des **femmes âgées**, notamment leur exposition aux chaleurs extrêmes, à la précarité énergétique et à l'isolement social, et garantir des mécanismes d'information et de sensibilisation accessibles au niveau local afin que les femmes en situation de vulnérabilité puissent effectivement accéder aux mesures d'adaptation et aux informations.

² Commission européenne, Communication sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile, 23 septembre 2020

Le déficit démocratique dans la prise de décision climatique

- L'égalité de représentation dans la prise de décision et au sein des instances dirigeantes est une question de longue date pour le LEF. Bien que certains progrès aient été réalisés dans l'UE, les femmes restent sous-représentées dans la politique et les instances décisionnelles à travers l'Europe. Si les femmes disposent des mêmes droits politiques formels que les hommes et que certaines occupent des postes à responsabilité, **des obstacles structurels les empêchent encore d'accéder aux fonctions décisionnelles. Cette sous-représentation signifie que plus de la moitié de la population, ainsi que ses intérêts, ses besoins et ses attentes légitimes, restent insuffisamment représentés.**
- **La gouvernance des politiques climatiques ne fait pas exception**, et les femmes restent également sous-représentées dans ce domaine. La question ne concerne pas seulement la justice et l'équité, mais aussi les résultats. Les recherches et études montrent que, si les femmes sont davantage touchées par le changement climatique que les hommes, elles jouent également un rôle plus important dans la mise en œuvre et le respect des politiques, des mesures et des règles climatiques.
- Par exemple, l'indice EIGE 2023 montre que les entreprises et les banques jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre les enjeux environnementaux et climatiques et présente plusieurs études ayant identifié une relation positive entre la diversité femmes-hommes au sein des conseils d'administration des entreprises cotées de l'UE et des engagements plus forts en faveur des objectifs environnementaux et de durabilité. Une étude montre notamment qu'une plus grande diversité femmes-hommes au niveau des conseils d'administration conduit à des rapports plus complets en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).³

³ Nicolò, Zampone, Sannino et De Iorio, 2022

Institutionnaliser la parité femmes-hommes dans la gouvernance climatique

- L'UE a le devoir de promouvoir la mise en œuvre de la parité femmes-hommes à 50/50 à tous les niveaux de prise de décision et dans l'ensemble des secteurs de la société. Elle doit également faire preuve de leadership et de crédibilité dans la lutte contre le changement climatique en veillant à ce que la gouvernance climatique reflète cet engagement.
- Le LEF appelle l'UE à **institutionnaliser la gouvernance de la parité femmes-hommes dans tous les mécanismes climatiques de l'UE et des États membres**, tels que la mission de l'UE pour l'adaptation au changement climatique, les clusters d'Horizon Europe et le programme des ambassadeurs du Pacte européen pour le climat, ainsi que dans tous les organes de gouvernance, conseils consultatifs, groupes d'experts et délégations liés au changement climatique, à l'environnement et à la transition écologique.
- L'UE devrait notamment **fixer des objectifs pour la représentation des femmes dans les secteurs à prédominance masculine liés au climat, à l'énergie et à la durabilité, y compris les « secteurs bruns », ainsi que dans les secteurs des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)**. Cette démarche pourrait être soutenue par des incitations destinées aux entreprises qui promeuvent les femmes et par des programmes de formation professionnelle et de reconversion financés par l'UE. L'EIGE pourrait suivre les progrès et partager les bonnes pratiques.
- En parallèle, l'UE devrait **promouvoir le leadership des femmes dans la gouvernance climatique**, en s'appuyant sur des données précises, telles que celles du rapport de la Banque européenne d'investissement (BEI)⁴, qui révèle que plus de la moitié des entreprises européennes investissent dans l'action climatique et que les entreprises dirigées par des femmes obtiennent de meilleurs résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

⁴ Enquête de la BEI : pourquoi le soutien aux entrepreneuses en Europe est une question de bon sens, 2 novembre 2022

Participation de la société civile à la gouvernance climatique

- Les programmes de l'UE devraient **renforcer davantage leur coopération avec les organisations locales de défense des droits des femmes**, en reconnaissant leur contribution à la production de données et d'éléments probants tenant compte de la dimension de genre et à la mise en œuvre de solutions climatiques inclusives et ancrées dans les communautés.
- Afin de garantir aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à la société civile une voix véritablement prise en compte, la Commission européenne devrait renforcer les plateformes de dialogue existantes et **aller au-delà des processus traditionnels de consultation publique**. Un engagement régulier, direct et transparent avec les institutions de l'UE et les autorités nationales devrait être organisé avec les représentants concernés de la société civile.
- L'UE doit investir dans une **stratégie de communication publique inclusive** afin d'informer les citoyennes et citoyens sur les enjeux et les politiques climatiques, en établissant des canaux de communication accessibles, en fournissant des traductions, une interprétation en langue des signes, des résumés des textes juridiques et des contenus numériques accessibles, y compris pour les personnes handicapées.
- La Commission européenne devrait également élaborer un **Plan d'action de la société civile européenne sur le genre et le climat** et coordonner les ONG et les organisations de femmes afin d'élaborer un rapport parallèle pouvant servir de référence pour les politiques de l'UE.



FINANCEMENT, EMPLOI & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Financement et budgétisation sensibles au genre

- Le LEF plaide en faveur d'une **budgétisation sensible au genre** et appelle l'UE et les États membres à respecter leur obligation de promouvoir l'égalité de genre dans toutes leurs politiques, notamment dans les budgets, les fonds et les investissements, y compris par l'intermédiaire de la BEI⁵.
- Le LEF exhorte l'UE à **rendre la budgétisation sensible au genre obligatoire dans tous les mécanismes de financement climatique de l'UE**, notamment au moyen d'une ligne budgétaire dédiée dans le cadre financier pluriannuel (CFP) à l'égalité de genre et à l'action climatique féministe.
- Les programmes de financement de l'UE devraient inclure un **système de marqueurs de genre dans les dépenses de l'UE**, inspiré des marqueurs de genre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁶, accompagné d'un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil.
- **Les processus de financement devraient être accessibles, avec des possibilités de préfinancement ou de soutien initial direct et des procédures de candidature simplifiées**, en particulier pour les ménages à faible revenu et les communautés vulnérables, afin de garantir un

accès équitable aux financements climatiques (par exemple, le Fonds social pour le climat⁷, le Fonds pour une transition juste⁸ et le Fonds de cohésion⁹).

- **Tous les programmes de financement vert de l'UE devraient inclure des clauses sur l'égalité de rémunération pour un travail égal ou un travail de valeur égale, ainsi que sur des conditions de travail décentes.** L'accès aux dispositifs de reconversion et aux nouvelles compétences liées à la transition écologique devrait donner la priorité aux femmes grâce à des règles de représentation 50/50, à des bourses d'études et à des formations ciblées.
- Des recherches dédiées sur **les impacts du changement climatique sur la santé des femmes tout au long de la vie**, y compris la santé reproductive et la précarité énergétique, devraient être prioritaires et financées par des programmes de l'UE tels qu'Horizon Europe, CERV et le FSE+. Ces recherches devraient étayer des politiques fondées sur des données probantes visant à protéger et à promouvoir la santé des femmes dans le contexte d'une transition écologique et juste.



⁷ Règlement (UE) 2023/955 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 instituant un Fonds social pour le climat et modifiant le règlement (UE) 2021/1060

⁸ Règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste

⁹ Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion

⁵ Voir BEI : Égalité de genre et autonomisation économique des femme

⁶ <https://www.oecd.org/en/topics/gender-and-development.html>

Soutien aux initiatives portées par des femmes

- **Les lignes de financement dédiées de l'UE** (par exemple, le Fonds pour une transition juste, InvestEU, CERV et LIFE) **devraient soutenir les initiatives portées par des femmes**, y compris les petites organisations et les projets locaux, en accordant une attention particulière aux zones rurales et aux initiatives de revitalisation des villages.
- Le LEF recommande de créer des **subventions de fonctionnement pluriannuelles** dans le cadre des programmes CERV et LIFE, ainsi qu'un fonds dédié fournissant un soutien et une protection rapides aux défenseuses des droits humains et à leurs initiatives.
- Les programmes de l'UE devraient financer des programmes de mentorat, de leadership et de renforcement des capacités pour les femmes dans les secteurs de la transition écologique et les initiatives environnementales menées par les communautés.
- Les programmes de financement de l'UE devraient soutenir la recherche sur les solutions au changement climatique et leurs impacts sur différents groupes de population, y compris les femmes marginalisées.

Économie des activités de soin et d'accompagnement

- **Le changement climatique et le travail de soin sont étroitement liés, bien qu'ils continuent d'être traités comme des enjeux distincts.** Lorsque les impacts du changement climatique augmentent et s'intensifient, il devient plus difficile de répondre aux besoins fondamentaux des personnes, ce qui entraîne automatiquement une augmentation du travail de soin. Cette charge supplémentaire ne se répartit pas de manière égale et pèse de manière disproportionnée sur les femmes, les ménages à faible revenu et les communautés vivant dans les régions les plus exposées.
- **Les instruments de financement soutenant une transition écologique et juste doivent explicitement allouer des ressources à l'économie des activités de soin et d'accompagnement, notamment aux infrastructures sociales, à la garde d'enfants et aux soins aux personnes âgées.** Reconnaître les activités de soin comme un travail essentiel, faiblement

émetteur de carbone et crucial pour la résilience sociale est indispensable à une transition juste qui valorise un travail traditionnellement effectué par les femmes.

- L'UE devrait élaborer des **réformes fiscales sensibles au genre et aux soins, décourager la production à forte intensité de carbone et encourager les secteurs essentiels au bien-être et à la vie**, tels que l'éducation, la santé, la souveraineté alimentaire et les services communautaires.
- Le LEF appelle l'UE à **lier explicitement l'adaptation au climat à la protection sociale dans le cadre du socle européen des droits sociaux et du Fonds social européen+ (FSE+)**, afin de garantir la sécurité socio-économique et sanitaire pendant la transition écologique.

Transparence et responsabilité

- Les programmes de l'UE devraient rendre les informations sur les financements accessibles et les procédures de candidature **simples à suivre pour toutes et tous**, y compris les femmes marginalisées et les femmes issues de milieux divers.
- **Une base de données publique de l'UE sur le financement climatique sensible au genre** devrait être créée, répertoriant les projets soutenus et indiquant leur niveau de prise en compte de l'égalité de genre.



ÉDUCATION & FORMATION

- L'UE devrait aider les États membres à produire du **matériel pédagogique accessible sur la politique climatique et l'intégration de la dimension de genre**.
- Les initiatives d'éducation et de participation relatives au climat soutenues par l'UE devraient tenir compte des **impacts du changement climatique sur la santé mentale**, notamment de l'anxiété climatique, en particulier chez les jeunes femmes.
- L'Espace européen de l'éducation (EEE) et Erasmus+ devraient promouvoir **l'éducation au développement durable et à l'égalité dans tous les programmes scolaires**, en offrant des bourses ciblées aux femmes et aux filles dans les domaines des STIM, des politiques climatiques, de l'énergie et de la durabilité.
- L'UE devrait lancer des **campagnes d'information et de sensibilisation à l'échelle de l'UE sur le genre et la justice climatique**, en mettant en avant le leadership des femmes dans l'action climatique et en promouvant une consommation régénératrice. Ces campagnes devraient être coordonnées par la Commission européenne et soutenues par Erasmus+, CERV et le FSE+, et devraient inclure des incitations financières favorisant la participation intergénérationnelle.
- L'UE devrait soutenir des formations et des actions de sensibilisation **dédiées aux femmes leaders et à la gouvernance climatique, y compris au niveau local**.
- L'UE devrait également établir et appliquer des lignes directrices à l'intention des **grandes entreprises technologiques** concernant la surveillance et la modération de la désinformation sur les réseaux sociaux et les plateformes de production de contenus, en reconnaissant que les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle (IA), peuvent jouer un rôle positif ou négatif dans la création et la diffusion

d'informations sur l'égalité de genre et les politiques climatiques. Ces entreprises devraient être tenues responsables et partager cette responsabilité avec les citoyennes et citoyens, auxquels les pouvoirs publics demandent de fournir des efforts individuels pour réduire leur consommation d'énergie.

MONITORING & EVALUATION

- L'UE devrait développer des **processus de collecte de données ventilées par sexe et des indicateurs tenant compte de la dimension de genre pour toutes les politiques climatiques**. Ceux-ci devraient inclure des indicateurs relatifs à l'économie des activités de soin et d'accompagnement, tels que l'utilisation du temps et les soins non rémunérés, et être intégrés dans les cadres nationaux de suivi et les rapports du Semestre européen.
- **Les données environnementales ventilées par sexe devraient être intégrées au portail européen de données sur le climat et l'environnement, ainsi qu'aux bases de données d'Eurostat**. La Commission européenne pourrait charger l'EIGE de mettre en œuvre et de coordonner un **Observatoire de l'UE sur le genre et le climat**, afin de garantir des indicateurs comparables entre les États membres, en s'appuyant sur la méthodologie de l'indice d'égalité de genre de l'EIGE.
- Sur la base de ces données, la Commission européenne devrait publier un **rapport annuel de l'Union européenne sur les femmes et le climat**, examiné par le Parlement européen, afin de garantir la transparence, la comparabilité et la responsabilité entre les États membres et de permettre un suivi structuré par la société civile.

- **La Commission européenne devrait mettre en place une instance interservices permanente** réunissant les directions générales concernées afin d'assurer la cohérence des politiques et d'intégrer les considérations sociales et sanitaires dès les premières étapes de l'élaboration des politiques. Cette instance devrait superviser la mise en œuvre et le suivi des évaluations de l'impact sur l'égalité, en veillant à ce que leurs conclusions éclairent véritablement la conception des politiques plutôt que d'être traitées comme une formalité procédurale. Son travail devrait être supervisé par le Parlement européen.
- La Commission européenne devrait instaurer un **dialogue interinstitutionnel avec le Parlement européen** (similaire à celui consacré aux affaires budgétaires) ainsi que des auditions publiques annuelles sur les femmes et le climat.



Le Lobby européen des femmes remercie chaleureusement toutes les organisations, les expertes et experts ainsi que les participantes et participants qui ont contribué au projet « Women in Climate » au cours des deux dernières années.

Nous remercions tout particulièrement les six organisations membres participantes pour leurs recherches, leurs recommandations et leur engagement tout au long du projet : Nederlandse Vrouwen Raad (NVR), Bulgarian Platform of EWL, Romanian Women's Lobby (RoWL), Česká ženská lobby (CWL), Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres (PpDM) et Naisjärjestöt Yhteistyössä NYTKIS ry (NYTKIS).

Alors que les attaques contre l'égalité de genre et contre une action climatique ambitieuse se multiplient, nous espérons que ces recommandations contribueront à un avenir plus juste, plus inclusif et plus durable.

Parce qu'une transition juste ne peut se faire sans les femmes.



Financé par l'Union européenne. Cependant, les positions et opinions exprimées appartiennent aux auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES



Cofinancé par
l'Union européenne